

Point sur le service Gestion des Déchets suite aux annonces gouvernementales en date du 30 mars 2021.

> **La collecte des déchets** se déroulent normalement. Appliquez votre calendrier de collecte actuel.

> **Les déchèteries** fonctionnent normalement aux horaires d'été (Fermeture les jours fériés). Il est cependant vivement recommandé de limiter ses déplacements et de se rendre à la déchèterie seulement lorsque cela est nécessaire.

> **La Ressourcerie du Pays Voironnais**

Site de La Buisse : le dépôt d'objets est ouvert de 10h30 à 17h30 du mardi au samedi.

Le magasin ouvre dès le jeudi 8 avril aux mêmes horaires.

Les collectes d'objets de La Ressourcerie prévues en déchèteries, le 15 avril à Montferrat et le 22 avril à Rives de 14h à 16h, sont annulées.

> **Vente de composts**

Pas de changement. Les horaires sont les suivants :

Lundis et mercredis de 8h à 12h et de 13h30 à 16h45 - Vendredis et samedis de 8h à

15h30. Attention, suite à la pénurie de bois, **les composteurs individuels sont en rupture de stock.**

> **Les ateliers, formations et autres événements** Zéro Déchet suivants sont annulés et seront reportés, si possible, ultérieurement.

- formations Référent de site des 2, 9 et 14 avril à Coublevie

- atelier « produits ménagers naturels » du 7 avril à Tullins

- atelier lombricompostage du jeudi 8 avril à La Buisse

- la présences des Ambassadeurs du tri sur le marché de Voiron le 21 avril

- atelier compostage du 26 avril à La Buisse

- atelier fabrication liniment du 29 avril à Voiron

- démonstrations de broyage dans les 8 déchèteries du 19 au 27 avril.

> Les **ateliers couches lavables** des 13 et 27 avril se dérouleront en visioconférence.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des prochaines directives gouvernementales, l'organisation des services pourra être amenée à évoluer. **Restez connectés sur www.paysvoironnais.com ou Facebook Pays Voironnais – Officiel.**

Comment mieux gérer ses déchets pendant le confinement ?

Le printemps est une période propice au jardinage, au tri et au rangement de nos habitations. Si les 8 déchèteries du Pays Voironnais sont ouvertes, il est préférable de limiter ses déplacements en cette période de confinement et de se rendre en déchèterie qu'en cas de réelle nécessité.

Mais alors que faire des déchets de jardinage ? Voici quelques astuces ...

Mettez-vous au compostage de vos déchets verts et de vos épluchures de légumes....

C'est simple, dans un coin de votre terrain, mélanger les tontes, les feuilles sèches, un peu de broyat issu de vos branchages, les épluchures de poireaux....

Remuez de temps en temps et 1 an après, vous bénéficierez d'un amendement naturel et gratuit pour enrichir vos plantations et sols.

Vous pouvez également déposer vos tontes au pied des haies et des arbustes pour constituer un paillage qui maintiendra l'humidité et évitera les mauvaises herbes !

Pour les branchages, confectionnez des petits fagots maintenus par des cordelettes. Cela permet de réduire le volume des branchages et une meilleure manipulation lors du chargement. Vous optimiserez ainsi le nombre de déplacements à la déchèterie et produirez moins de CO2. La planète vous remerciera !

Attention, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et très dangereux pour la santé.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 13000 km et produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie !

Et les autres déchets ?

Stockez si possible vos appareils ménagers hors d'usage ou autres déchets encombrants, toxiques (pots de peinture...)... dans votre cave ou garage et attendez la fin du confinement pour vous déplacer plus sereinement. Ne vous rendez pas à la déchèterie pour un ou deux cartons et optimisez vos trajets. Vous éviterez ainsi l'encombrement des sites, limiterez les contacts et donc les risques de contamination.

Dans votre habitation, continuez le tri de vos déchets de manière efficace dans les bacs ou les points d'apport volontaire. Cela facilitera le travail des agents lors de la collecte. Le bac jaune est réservé aux emballages et papiers.

Les déchets tels que les masques de protection, les gants, les textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout, ...) et les mouchoirs à usage unique, ne doivent pas être jetés dans le bac jaune. Ils représentent un risque infectieux non négligeable pour les personnels de collecte et de tri. Ces déchets sont à placer dans un double sac dédié, bien fermé, dans le bac gris ou noir (ordures ménagères non recyclables). Ce geste permet de réduire fortement la viabilité du coronavirus.

Cette période peut être également l'occasion de réduire ses déchets, voire de se mettre au zéro déchet ! Privilégiez le fait-maison, diminuez le suremballage (polluant, et facteur de propagation du virus), préférez les grands contenants (qui vous permettront en outre de moins faire les courses) ou encore donnez une seconde vie à vos emballages et objets inutiles.

La Ressourcerie du Pays Voironnais, située à La Buisse, accueille vos dons d'objets en bon état du mardi au samedi de 10h30 à 17h30. *(Le magasin est fermé jusqu'à nouvel ordre.)*

En savoir plus pour réduire ses déchets, sur les techniques de gestion des déchets verts, louer un broyeur de végétaux : www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets ou Facebook [Pays Voironnais - Officiel](#)